## ACCORD RÉGIONAL DE RADIODIFFUSION DE L'AMÉRIQUE DU NORD

## Signé à la Havane, le 13 décembre 1937

## TABLE DES MATIÈRES

	D
I. But et portée de cet accord	PAGE
11. TECHNIQUE	5 5
	23
IV. Arbitrage V. Ratification, exécution et dénonciation.	24
	25
VII. ADHÉSION	27 27
Poidus Eng Jashestya namano si bagga adala angalah da magawanda an	donn
ANNEXES	
Ana	
APPENDICE I.—PRIORITÉ DE L'USAGE DES VOIES LIBRES POUR DES STATIONS DES CLASSES I	
ET 11	29
Tableau I Stations de la Classe I-A (Canada, Cuba et Mexique)	29 29
Tableau III.—Stations de la Classe I-B.	31
Tableau IV.—Stations de la Classe II.	31
Tableau IV.—Stations de la Classe II	33
Tableau VI.—Conditions spéciales concernant les Etats-Unis d'Amérique	33
Tableau VII.—Conditions spéciales concernant l'usage des 1010 kc/s. par Cuba et	35
le Canada	35
	00
Appendice II.—Service protégé et interférence.  Tableau I.—Périmètre de service protégé et interpités d'interférence edmissible pour	35
- wolcau 1.—I crimente de service protegé et intensités à interference admissibles pour	199
les stations de radiodiffusion	35
Appendice III.—Interférences sur voies adjacentes	37
Tableau I.—Interférences sur voies adjacentes	37
	550
Appendice IV.—Graphiques de l'onde terrestre	36
Appendice V.—Graphiques de l'onde réfléchie	37
	ROOM
Appendice VI.—Tableaux de distances en milles exigées entre des stations de radiodiffusion qui sont sur la même voie pour les services de jour	39
Tableau I.—Distances en milles exigées entre des stations de radiodiffusion qui sont	41
sur la même voie pour les services de jour Tableau II.—Distance en milles exigée à partir de la frontière d'un pays où est située	41
une station de la Classe I-A, pour l'exploitation pendant le jour d'une station de	
la Classe II occupant la même voie.	41
la Classe II occupant la même voie	
des voies adjacentes pour l'exploitation de jour et de nuit	43
Tableau IV.—Intervalle en milles requis entre des stations de radiodiffusion qui sont	477
Tableau IV-A.—Classe I-B. Doit protéger d'autres stations de la classe I-B, com-	47
me l'indique le Tableau suivant	47
Tableau IV-B.—Classe II. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le Ta-	
Tableau IV-C.—Classe III-A. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le ta-	47
Tableau IV-C.—Classe III-A. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le ta-	477
Tableau IV-D.—Classe III-B. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le ta-	47
bleau suivent	49
Tableau IV-E.—Classe IV. Doit protéger d'autres classes comme l'indique le tableau	
	49
ableau IV-F — Intervalle que doivent observer les stations des Classes 1-A et 1-B	
pour obtenir la protection recommandee pour les stations de la Classe II. (Peri-	40
Tableau IV-G.—Intervalle que doivent observer les stations des Classes III-A et III-B	49
pour obtenir la protection recommandée pour une station de la Classe IV. (Péri-	
mètre de l'onde de surface 4.0 mv/mc.)	49
Approve	PRI
APPENDICE VII.—PRINCIPES DE GÉNIE POUR L'EMPLOI DES VOIES RÉGIONALES PAR LES STATIONS DE LA CLASSE II. D'APRÈS LES DISPOSITIONS DE LA SECTION C 5 C	(2021
STATIONS DE LA CLASSE II, D'APRÈS LES DISPOSITIONS DE LA SECTION C 5 C	51

E